

Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

Collège des « Autres coopératives et SICA »
(collège 5b)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :

Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :
.....
.....
.....

N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
2				
3				
Noms supplémentaires				
4				
5				

(1) : Facultatif

- Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois.
- Les candidats doivent être également électeurs au titre du collège des chefs d'exploitation.
- Peuvent être candidats, outre les électeurs de ces groupements, les membres de leur conseil d'administration (fournir une attestation).

Le Mandataire :

Signature :

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :
- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat